

INFORMATION IMPORTANTE DE SÉCURITÉ

RAPPEL DES CASQUES DE VÉLO MODÈLES 2015 SCOTT VANISH EVO

Février 2015

Chers Partenaires

Nous vous écrivons pour vous informer du rappel des Casques de vélo SCOTT Vanish EVO modèles 2015.

Ce rappel concerne les modèles suivants :

Casques SCOTT Vanish EVO		
Numéro d'Article	Modèles de casque	Plage de Numéro de série des casques potentiellement concernés (imprimé sur l'étiquette collée à l'intérieur du casque)
238472	Vanish Evo MY 15 noir/gris, blanc/gris, blanc/jaune, bleu/vert	2014-06/009359 à 2014-09/027210
238485	Vanish Evo MTB MY 15 orange, noir, blanc	à noter : 2014 = année de production 2014; 06 = Juin



En coopération avec les autorités de rappel nationales, SCOTT rappelle volontairement tous les Casques Vanish EVO Modèles 2015. Ces casques de vélo ne passent pas le test d'impact requis par le Standard CE1078 : 2012 Safety standard for bicycle helmets. Les cyclistes portant ces casques ne sont pas protégés correctement lors d'une chute et cela pourrait leur causer de sévères blessures à la tête.

INFORMATION DES CLIENTS

Veillez informer vos clients de ce rappel volontaire et leur demander de :

- Arreter d'utiliser immédiatement les casques listés ci dessus.
- Rapporter leur casque auprès de votre revendeur officiel SCOTT afin d'obtenir un remboursement intégral du prix d'achat.

PRODUITS RAPPORTÉS DANS VOTRE MAGASIN

Si un client rapporte un casque dans votre magasin, veuillez contrôler que le numéro de série est bien concerné par ce rappel volontaire. Si c'est le cas, procédez au remboursement du casque.

Veillez noter qu'il est de votre devoirs de détruire le casque retourné en coupant les lanières du côté gauche. Veuillez confirmer le remboursement de ce casque en utilisant ce lien : www.customerportal.scott-sports.com et en y insérant le numéro de série dans le champ prévu à cet effet et en renvoyant la lettre ainsi que la lanière coupée à votre distributeur national.

SCOTT vous fera parvenir le remboursement. il n'y a pas de coûts supplémentaires pour le client qui rapporte son casque en raison du rappel.

PRODUITS DANS VOTRE INVENTAIRE

Si vous possédez certains des casques rappelés dans votre inventaire, vous ne devez pas les utiliser ou les vendre. Comme indiqué ci dessus, vous devez détruire ces casques en coupant la lanière gauche et confirmer les numéros de séries de ces casques sur le lien : www.customerportal.scott-sports.com

Pour recevoir des informations supplémentaires sur ce rappel volontaire, vous ou votre client pouvez :

- visiter www.scott-sports.com et aller sur la page : Safety and Recalls, lien en bas de la page d'accueil
- nous envoyer un email : recall@scott-sports.com
- appeller notre hotline : **+41 26 460 19 00**

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et vous remercions pour votre soutien et coopération.

Si toutefois vous voyez une action supplémentaire nécessaire de la part de SCOTT pour répondre à votre attente, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

SCOTT SPORTS SA
ROUTE DU CROCHET 17
1762 GIVISIEZ
SWITZERLAND
RECALL@SCOTT-SPORTS.COM

En coopération avec les autorités nationales de rappel

